BARÈME DE NOS HONORAIRES

Tranche de la valeur vénale*	Taux d'honoraires TTC
Jusqu'à 200 000 €	8 %
De 200 001 € à 400 000 €	7 %
À partir de 400 001 €	6 %

Pour les transactions en **viager libre ou occupé**, les honoraires sont calculés sur la base de la **valeur vénale du bien** (valeur libre).

Honoraires minimum : 12 000 € TTC

AVENIR VIAGER

Société au capital de 2 000€
Immatriculée au RCS de Dax – N°939 285 656
Carte professionnelle - CPI 4002 2025 000 000 003

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.